

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

SECRETARIAT GÉNÉRAL A LA
JUSTICE

DIRECTION DES SERVICES AD-
MINISTRATIFS ET FINANCIERS

SERVICE DU PERSONNEL

NT.L. 6.01.86
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail * Démocratie * Paix

() SECRET N° 66/425 du 27/8/86

Portant intégration dans la Magistrature
Congolaise des Auditeurs de Justice en
tête Monsieur NGUYABI (Paul - Blaise).

CCPCT

Le Président du Comité Central du Parti Congolais
du Travail, Président de la République,
Chef du Gouvernement,

V I S I A S

(/u la constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi 076/84 du 7 Décembre 1984, portant ratification
de l'ordonnance n° 019/84 du 23 Août 1984, portant modification de
certaines dispositions de la constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi 42/61 du 20 Juin 1961, portant statut de la
Magistrature ;

(/u la loi 53/83 du 21 Avril 1983, portant réorganisation
de la Justice en République Populaire du Congo ;

(/u le décret 183/61 du 3 Août 1961, portant application
de la loi 42/61 du 20 Juin 1961 susvisée ;

(/u le décret 62/130/AF du 9 Mai 1962, fixant le régime
de rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret 75/590 du 26 Août 1975, abrogeant et rempla-
çant les dispositions de l'article 21 du décret 183/61 du 3 Août
1961, portant application de la loi 42/61 du 20 Juin 1961, relatif au
statut de la Magistrature ;

(/u l'ordonnance 55/77 du 28 Juillet 1977, relative à
l'exercice du pouvoir réglementaire en République Populaire du
Congo ;

(/u le décret 84/056 du 8 Août 1984, portant nomination
du Premier Ministre ;

(/u le décret 85/1423 du 7 Décembre 1985, portant nomina-
tion des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret 85/1434 du 17 Décembre 1985, portant organi-
sation des intérim des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret 82/247 du 19 Mars 1982, portant attributions
et réorganisation du Ministère de la Justice ;

(/u le décret n° 83/480 du 16 Mars 1983, portant nomina-
tion des auditeurs de Justice ;

(/u l'attestation n° 0107/AW/SGJ/DSAF/SP du 6 Mai 1985,
portant intégration des intéressés dans la Magistrature ;

(/u les dossiers des intéressés.

D.G.B.

D.C.F.

() SECRET

ARTICLE 1er : Les Auditeurs de Justice, dont les noms et prénoms suivent, de nationalité Congolaise, licenciés en droit et diplômés de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (E.N.A.M.) de Brazzaville, sont intégrés dans la Magistrature Congolaise, en qualité de Magistrat de 2° groupe, 2° grade, 1er échelon, indice 830, de la hiérarchie du corps Judiciaire.

Il s'agit de :

- MOUYABI (Paul-Blaise) ~~né le 24 Juillet 1954 à MATOTO (SIBITI)~~
- M'PIMI-MBANGA (Albert) ~~né le 12 Août 1953 à KOLO (MOUYONDZI)~~
- YOBO (Dieudonné) ~~né le 25 Juin 1956 à Fort ROUSSET~~
- BIKOUNOU (Jean - Claude) ~~né le 19 septembre 1954 à MADINGOU~~
- MIETE (Edouard) ~~né le 13 Octobre 1955 à Brazzaville~~

ARTICLE 2 : Le présent décret, qui prendra effet tant du point de vue de solde que de l'ancienneté, à compter des dates de prise effective de service intéressés, à l'issue de sa formation sera ~~enregistré~~ publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué par tout ~~où besoin sera~~

Brazzaville, le 27 MARS 1986

PAR LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL
DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DU GOUVERNEMENT.

Le Premier Ministre

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-

Adge Edouard POUNGUI.-

Le Ministre des Finances

Le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice

ITHI OSSETOUMBA LKOUNDZOU.-

Commandant Dieudonné KIMBEMBE.-

AMPLIATIONS :

PR..... 1
FM..... 4
NJ..... 2
SGJ/BSAF..... 3
C. SUPREME..... 1
SGR/SOLDE..... 2

DC..... 1
SGG/COURRIER..... 1
JORYC..... 1
INTERESSES..... 5
DOSSIER..... 15